



## Trois questions à



Yves Mahiu, président de la Conférence des Bâtonniers

### Comment sont vos relations avec le CNB et le Barreau de Paris ?

La Conférence, qui fédère l'ensemble des barreaux de province, incarne l'ordinalité et porte la voix des ordres au sein de notre institution nationale, le CNB. C'est sur les ordres que le CNB doit s'appuyer pour faire comprendre et accepter son action car la représentation légitime et historique des avocats, acceptée par eux, est de nature purement ordinale. Mon regret est de constater que la composition du CNB, ses collèges ordinaires et syndicaux, provinciaux et parisiens conduisent nécessairement à la recherche d'un compromis toujours sur la base du plus petit dénominateur commun, ce qui ne permet pas d'avancer. Il faut que le CNB accepte de se réformer en profondeur sans crainte de s'interroger sur la place des syndicats en son sein.

Quant à nos relations avec le barreau de Paris, il est vain de tenter d'opposer la Province et Paris et nos quelques divergences ne doivent

pas cacher que sur la grande majorité des sujets, nous parlons à l'unisson. Le bâtonnier de Paris, qui est un esprit ouvert et moi-même travaillons d'ailleurs sur de nombreux projets communs.

### Avez-vous des inquiétudes ?

La Carte judiciaire. La réforme Dati n'est pas achevée. Le Garde des sceaux rappelait sur Europe 1 récemment la nécessité d'une justice de proximité mais dans le même temps, nous savons que la chancellerie travaille en catimini à la suppression de cours d'appel et à la création de tribunaux départementaux. Je rencontrerai le 28 août prochain Nicole Belloubet, à ce sujet.

De même, la mise à néant des efforts budgétaires obtenus par Monsieur Urvoas est un très mauvais signal pour une justice en voie de clochardisation pour reprendre les termes de ce ministre. Enfin, nous attendons une vraie

réforme de l'aide juridictionnelle et nous ferons des propositions au ministre en ce sens. Les sociétés pluriprofessionnelles d'exercice (SPE), laissent en suspens des interrogations, notamment quant à la cohabitation de déontologies différentes, notamment s'agissant du secret professionnel.

### Quels sont les projets de la Conférence ?

La Conférence a toujours été à l'initiative de projets innovants. À l'heure du numérique, nous voulons créer notre propre outil de justice prédictive. La justice prédictive n'est pas une fin en soi mais un moyen, c'est en ce sens qu'il faut l'aborder. Nous finalisons également, en partenariat avec Paris la création d'un fichier national des refus d'inscription. Nous travaillons aussi à la création d'une banque de données jurisprudentielles des décisions disciplinaires.

**Frédéric Hastings**